

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1752

12 juillet 2012

### SOMMAIRE

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A. ....	84068	De Novo Associates S.A. ....	84090
Cambridge Holding S.A. ....	84080	De Novo Associates S.A. ....	84090
Canalville S.A. ....	84080	Dépannage, Maintenance Location Services S.à r.l. ....	84093
Capalux S.A. ....	84080	Desta S.A. SPF ....	84091
Carlita S.A. ....	84080	DH Real Estate Luxembourg III S.à r.l. ...	84093
Carmarguen Finance S.A. ....	84080	DH Real Estate Luxembourg IV S.à r.l. ...	84094
CC Knowledge S.à r.l. ....	84084	DH Real Estate Vasby S.à r.l. ....	84094
Chapiteaux Thill S.A. ....	84081	Domus International S.A. ....	84095
Clavita S.A. ....	84083	Donako Holding S.à r.l. ....	84091
Codefa S.A. ....	84083	East Capital (Lux) SCA, SICAV-SIF ....	84095
Cofre Renewables S.C.A. ....	84081	Eclat Investments S.A. ....	84096
Colinvest S.A. ....	84084	Ecore Luxembourg S.A. ....	84094
Comifin S.A. ....	84087	Effelle SA ....	84096
Compagnie de Gestion S.A. ....	84088	E.I.R.E. S.A. ....	84095
Compagnie Financière Taler S.A. ....	84088	Elyan Capital S.A. ....	84096
Coprom S.A. ....	84088	Entretien Maintenance Service S.à r.l. en abrégé EMS S.à r.l. ....	84096
Core Capital Management S.A. ....	84089	Euramyl S.A. ....	84094
CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco Sàrl ....	84081	Excen Global Holding S.A. ....	84093
CST Finance S.A. ....	84089	Faber Factor International S.à r.l. ....	84089
CVI Global Lux Oil and Gas S. à r.l. ....	84089	Faber Factor International S.à r.l. ....	84091
Danir D S.A. ....	84091	Gestielle Investment Sicav ....	84092
Daolux AG ....	84091	HI Holdings HP Brazil S.à r.l. ....	84084
Darlington S.A. ....	84092	Horace S.à r.l. ....	84073
Datofin S.A. ....	84092	I.C.P.C.E. S. à r. l. ....	84084
D-Cars S.à r.l. ....	84089	Induco Holdings S.à r.l. ....	84095
DCC Financial Services Ireland Limited Luxembourg Branch ....	84083	Pa.Fi. France ....	84090
DCC Treasury Services Limited Luxembourg Branch ....	84092	S.F.A. S.A. ....	84088
Delfi Holding S.A. ....	84093	Single Select Platform ....	84050
		Sinsler (Luxembourg) S.à r.l. ....	84065

## Single Select Platform, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.003.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Single Select Platform, a public limited company (“société anonyme”) qualifying as an investment company with variable share capital (“société d’investissement à capital variable”), having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, (R.C.S.: Luxembourg B 99.003), incorporated pursuant to a notarial deed of Me Paul Bettingen, notary residing in Senningerberg, on February 12, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”), number 281 of March 10, 2004, and the Articles of Incorporation (the “Articles”) of which have been amended for the last time by a deed of Me Paul Bettingen, prenamed, on July 6, 2009, published on the Mémorial, number 1749 of September 10, 2009.

The meeting was opened at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, at 4.30 p.m., under the chairmanship of Mrs Michèle Kemp, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mr Camille Moussalem, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Xavier Rouvière, private employee, residing professionally in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shares being all registered shares the present meeting has been convened by notices sent by registered mail to each registered shareholder on May 21, 2012.

II. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled “ne varietur” by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III. The agenda of the present meeting is the following:

### Agenda:

1. Amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation (the “Articles”), “Name”, which shall read as follows:

“There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a public limited company (“société anonyme”) qualifying as an investment company with variable share capital (“société d’investissement à capital variable”) under the name of Single Select Platform (hereinafter the “Company”), subject to the provisions of Part I of the Luxembourg law concerning undertakings for collective investment dated 17 December 2010 as may be amended from time to time (the “2010 Law”) and related laws as well as the present articles of incorporation (the “Articles”).”.

2. Addition of a new second paragraph after the first paragraph of Article 2 of the Articles, “Registered Office”, which shall read as follows:

“Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.”.

3. Approval of the updating of the following articles of the Articles in order to change any references to the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment by a reference to the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment: article 4 “Purpose” (second paragraph), article 5 “Share Capital - Classes of Shares” (third paragraph), article 17 “Delegation of Power” (second paragraph), article 18 “Investment Policies and Restrictions” (second paragraph), article 21 “Auditors” (second paragraph), article 27 “Custodian” (second paragraph) and article 32 “Applicable Law”.

4. Amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles, “Share Capital - Classes of Shares”, which shall read as follows:

“The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital shall be as provided by law, i.e. one million, two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-).”.

5. Amendment of the last paragraph of Article 7 of the Articles, “Issue of Shares”, which shall read as follows:

“The board of directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them. The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the authorised auditor of the Company (“réviseur d’entreprises agréé”). The securities to be contributed in kind must comply with the investment

policy and restrictions of the Sub-Fund they are contributed to. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant shareholders.”.

6. Amendment of the second last sentence of the last paragraph of Article 8 of the Articles, “Redemption of Shares”, which shall read as follows:

“The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of shares of the relevant class or classes of shares and the valuation used shall be confirmed by a special report of the authorised auditor.”.

7. Amendment of the first paragraph of Article 10 of the Articles, “Restrictions on Ownership of Shares”, which shall read as follows:

“The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company and prohibit certain practices (as disclosed in the sales documents for the shares) by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding or practices may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws). In such case, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the manner set forth below in item D.”.

8. Amendment of the fifth item of paragraph II of Article 11 of the Articles, “Calculation of Net Asset Value per Share”, which shall read as follows:

“(5) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise of formation expenses, fees payable to its Investment Manager, to its Sub-Manager(s), accountants, custodian and correspondents, administration, domiciliary, registrar and transfer agents and paying agents, its distributor(s) and permanent representatives in places of registration and any other agent employed by the Company, fees for legal and auditing services, promotion, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of prospectuses, explanatory memoranda, key investor information documents or registration statements, annual and semi-annual reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.”.

9. Addition of a new item (e) to the second paragraph of Article 12 of the Articles, “Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares”, which shall read as follows and renumbering of the former item (e):

“(e) any period when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to such Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained.”.

10. Addition of a new item (g) to the second paragraph of Article 12 of the Articles, “Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares”, which shall read as follows:

“(g) following the suspension of the calculation of the net asset value per share/unit at the level of a master fund in which the Company invests in its quality as feeder fund of such master fund, to the extent applicable.”.

11. Addition of a new third paragraph to Article 12 of the Articles, “Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares”, which shall read as follows:

“The Company may suspend the issue and redemption of its shares from its shareholders as well as the conversion from and to shares of each class following the suspension of the issue, redemption and/or the conversion at the level of a master fund in which the Company invests in its quality as feeder fund of such master fund, to the extent applicable.”.

12. Amendment of the sixth sentence of the third paragraph and of the first sentence of the ninth paragraph of Article 14 of the Articles, “Board Meetings”, which shall read as follows:

Sixth sentence of the third paragraph:

“This notice may be waived by consent in writing, by mail, e-mail, facsimile or any other similar means of communication, or when all Directors are present or represented at the meeting.”

First sentence of the ninth paragraph:

“Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors’ meetings; each director shall approve such resolution in writing, by mail, e-mail, facsimile, or any other similar means of communication.”.

13. Addition of a new tenth paragraph to Article 18 of the Articles, “Investment Policies and Restrictions”, which shall read as follows:

“Furthermore, the board of directors may decide that investments be made in (i) shares or units of other UCIs, including shares or units of a master fund qualified as a UCITS in compliance with the provisions of the 2010 Law and/or (ii) shares issued by one or several other Sub-Funds of the Company under the conditions provided for by the 2010 Law.”.

14. Amendment of the first sentence of Article 20 of the Articles, “Indemnification of Directors”, which shall read as follows:

“Every director, agent, authorised auditor or officer of the Company and his personal representatives shall be indemnified and secured harmless out of the assets and funds of the Company against all actions, proceedings, costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities (“Losses”) incurred or sustained by him in or about the conduct of the Company business or affairs or in the execution or discharge of his duties, powers, authorities or discretions, including Losses incurred by him in defending (whether successfully or otherwise) any civil proceedings concerning the Company in any court whether in Luxembourg or elsewhere.”

15. Amendment of the heading of Article 21 of the Articles, “Auditors”, which shall henceforth be entitled “Article 21. Authorised Auditors” and amendment of the first paragraph of Article 21 of the Articles, which shall read as follows:

“The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an authorised auditor (“réviseur d’entreprises agréé”) appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.”

16. Amendment of the heading of Article 24 of the Articles, “Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares”, which shall henceforth be entitled “Article 24. Dissolution and Merger” and full restatement of Article 24 of the Articles, which shall read as follows:

“A) Dissolution of Sub-Funds

In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Sub-Fund or the value of the net assets of any class of shares within a Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the board of directors to be the minimum level for such Sub-Fund, or such class of shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the board of directors may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant class or classes of shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations: registered holders shall be notified in writing; the Company shall inform holders of bearer shares by publication of a notice in newspapers to be determined by the board of directors, unless these shareholders and their addresses are known to the Company. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or of the class of shares concerned may continue to request redemption of their shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any one or all classes of shares issued in any Sub-Fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the board of directors, to redeem all the shares of the relevant class or classes and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the votes validly cast.

Assets which may not be distributed to the relevant beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

The liquidation of a Sub-Fund shall have no influence on any other Sub-Fund. The liquidation of the last remaining Sub-Fund will result in the Company’s liquidation.

All redeemed shares shall be cancelled.”

17. Addition of a new item B) “Mergers” after the item A) “Dissolution of Sub-Funds” of Article 24 of the Articles, “Dissolution and Merger”, in order to incorporate the new merger provisions under the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment.

18. Miscellaneous.

IV. The quorum of at least fifty per cent (50%) of the issued capital of the Company is required by Article 67-1 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the resolution on each item of the agenda, has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the votes validly cast in the Company.

V. Pursuant to the attendance list, seventy-four point zero four per cent (74.04%) of the issued shares, are present or represented.

VI. Consequently, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the general meeting took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to amend Article 1 of the Articles of Incorporation (the “Articles”), “Name”, which shall read as follows:

“There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a public limited company (“société anonyme”) qualifying as an investment company with variable share capital (“société d’inves-

tissement à capital variable”) under the name of Single Select Platform (hereinafter the “Company”), subject to the provisions of Part I of the Luxembourg law concerning undertakings for collective investment dated 17 December 2010 as may be amended from time to time (the “2010 Law”) and related laws as well as the present articles of incorporation (the “Articles”).”.

*Second resolution*

The meeting decides to add a new second paragraph after the first paragraph of Article 2 of the Articles, “Registered Office”, which shall read as follows:

“Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.”.

*Third resolution*

The meeting decides to approve the update of the following articles of the Articles in order to change any references to the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment by a reference to the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment in particular:

(1) Article 4 “Purpose” (second paragraph), shall now read as follows:

“The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the 2010 Law.”.

(2) Article 5 “Share Capital - Classes of Shares” (third paragraph), shall now read as follows:

“The board of directors shall establish a portfolio of assets constituting a sub-fund (“Sub-Fund” or “Compartment”) within the meaning of Article 181 of the 2010 Law for each class of shares or for two or more classes of shares in the manner described in Article 11 hereof. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant class or classes of shares. The Company shall be considered as one single legal entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Company’s creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.”.

(3) Article 17 “Delegation of Power” (second paragraph), shall now read as follows:

“The Company shall designate a management company in accordance with Chapter 15 of the 2010 Law, in which case the Company shall enter into a management company services agreement.”.

(4) Article 18 “Investment Policies and Restrictions” (second paragraph), shall now read as follows:

“In compliance with the requirements set forth by the 2010 Law in particular as to the type of markets on which the assets may be purchased or the status of the issuer or of the counterparty, each Sub-Fund may invest in:

- (i) transferable securities or money market instruments;
- (ii) shares or units of other UCI;
- (iii) deposits with credit institutions, which are repayable on demand or have the right to be withdrawn and which are maturing in no more than 12 months;
- (iv) financial derivative instruments.”.

(5) Article 21 “Auditors” (second paragraph), shall now read as follows:

“The authorised auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2010 Law.”.

(6) Article 27 “Custodian” (second paragraph), shall now read as follows:

“The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2010 Law.”.

(7) Article 32 “Applicable Law”, shall now read as follows:

“All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the 2010 Law, as such laws have been or may be amended from time to time.”.

*Fourth resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles, “Share Capital - Classes of Shares”, which shall read as follows:

“The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital shall be as provided by law, i.e. one million, two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-).”.

*Fifth resolution*

The meeting decides to amend the last paragraph of Article 7 of the Articles, “Issue of Shares”, which shall read as follows:

“The board of directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them. The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the authorised auditor of the Company (“réviseur d’entreprises agréé”). The securities to be contributed in kind must comply with the investment policy and restrictions of the Sub-Fund they are contributed to. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant shareholders.”.

*Sixth resolution*

The meeting decides to amend the second last sentence of the last paragraph of Article 8 of the Articles, “Redemption of Shares”, which shall read as follows:

“The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of shares of the relevant class or classes of shares and the valuation used shall be confirmed by a special report of the authorised auditor.”.

*Seventh resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph of Article 10 of the Articles, “Restrictions on Ownership of Shares”, which shall read as follows:

“The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company and prohibit certain practices (as disclosed in the sales documents for the shares) by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding or practices may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws). In such case, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the manner set forth below in item D.”.

*Eighth resolution*

The meeting decides to amend the fifth item of paragraph II of Article 11 of the Articles, “Calculation of Net Asset Value per Share”, which shall read as follows:

“5) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise of formation expenses, fees payable to its Investment Manager, to its Sub-Manager(s), accountants, custodian and correspondents, administration, domiciliary, registrar and transfer agents and paying agents, its distributor(s) and permanent representatives in places of registration and any other agent employed by the Company, fees for legal and auditing services, promotion, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of prospectuses, explanatory memoranda, key investor information documents or registration statements, annual and semi-annual reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.”.

*Ninth resolution*

The meeting decides to add a new item (e) to the second paragraph of article 12 of the Articles, “Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares”, which shall read as follows and renumbering of the former item (e):

“(e) any period when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to such Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained.”.

*Tenth resolution*

The meeting decides to add a new item (g) to the second paragraph of article 12 of the Articles, “Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares”, which shall read as follows:

“(g) following the suspension of the calculation of the net asset value per share/unit at the level of a master fund in which the Company invests in its quality as feeder fund of such master fund, to the extent applicable.”.



*Eleventh resolution*

The meeting decides to add a new third paragraph to Article 12 of the Articles, “Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares”, which shall read as follows:

“The Company may suspend the issue and redemption of its shares from its shareholders as well as the conversion from and to shares of each class following the suspension of the issue, redemption and/or the conversion at the level of a master fund in which the Company invests in its quality as feeder fund of such master fund, to the extent applicable.”.

*Twelfth resolution*

The meeting decides to amend the sixth sentence of the third paragraph and of the first sentence of the ninth paragraph of Article 14 of the Articles, “Board Meetings”, which shall read as follows:

Sixth sentence of the third paragraph:

“This notice may be waived by consent in writing, by mail, e-mail, facsimile or any other similar means of communication, or when all Directors are present or represented at the meeting.”.

First sentence of the ninth paragraph:

“Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors’ meetings; each director shall approve such resolution in writing, by mail, e-mail, facsimile, or any other similar means of communication.”.

*Thirteenth resolution*

The meeting decides to add a new tenth paragraph to Article 18 of the Articles, “Investment Policies and Restrictions”, which shall read as follows:

“Furthermore, the board of directors may decide that investments be made in (i) shares or units of other UCIs, including shares or units of a master fund qualified as a UCITS in compliance with the provisions of the 2010 Law and/or (ii) shares issued by one or several other Sub-Funds of the Company under the conditions provided for by the 2010 Law.”.

*Fourteenth resolution*

The meeting decides to amend the first sentence of Article 20 of the Articles, “Indemnification of Directors”, which shall read as follows:

“Every director, agent, authorised auditor or officer of the Company and his personal representatives shall be indemnified and secured harmless out of the assets and funds of the Company against all actions, proceedings, costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities (“Losses”) incurred or sustained by him in or about the conduct of the Company business or affairs or in the execution or discharge of his duties, powers, authorities or discretions, including Losses incurred by him in defending (whether successfully or otherwise) any civil proceedings concerning the Company in any court whether in Luxembourg or elsewhere.”.

*Fifteenth resolution*

The meeting decides to amend the heading of Article 21 of the Articles, “Auditors”, which shall henceforth be entitled “Article 21. Authorised Auditors” and amendment of the first paragraph of Article 21 of the Articles, which shall read as follows:

“The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an authorised auditor (“réviseur d’entreprises agréé”) appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.”.

*Sixteenth resolution*

The meeting decides to amend the heading of Article 24 of the Articles, “Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares”, which shall henceforth be entitled “Article 24. Dissolution and Merger” and to fully restate Article 24 of the Articles, which shall read as follows:

“A) Dissolution of Sub-Funds

In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Sub-Fund or the value of the net assets of any class of shares within a Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the board of directors to be the minimum level for such Sub-Fund, or such class of shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the board of directors may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant class or classes of shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations: registered holders shall be notified in writing; the Company shall inform holders of bearer shares by publication of a notice in newspapers to be determined by the board of directors, unless

these shareholders and their addresses are known to the Company. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or of the class of shares concerned may continue to request redemption of their shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any one or all classes of shares issued in any Sub-Fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the board of directors, to redeem all the shares of the relevant class or classes and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the votes validly cast.

Assets which may not be distributed to the relevant beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

The liquidation of a Sub-Fund shall have no influence on any other Sub-Fund. The liquidation of the last remaining Sub-Fund will result in the Company's liquidation.

All redeemed shares shall be cancelled.”.

#### *Seventeenth resolution*

The meeting decides to add a new item B) “Mergers” after the item A) “Dissolution of Sub-Funds” of Article 24 of the Articles, “Dissolution and Merger”, in order to incorporate the new merger provisions under the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, which shall read as follows:

##### “B) Mergers

##### (1) Mergers decided by the board of directors

##### a) The Company

The board of directors may decide to proceed with a merger (within the meaning of the 2010 Law) of the Company, either as receiving or absorbed UCITS, with:

- another Luxembourg or foreign UCITS (the “New UCITS”); or
- a sub-fund thereof,

and, as appropriate, to redesignate the shares of the Company concerned as shares of this New UCITS, or of the relevant sub-fund thereof as applicable.

In case the Company involved in a merger is the receiving UCITS (within the meaning of the 2010 Law), solely the board of directors will decide on the merger and effective date thereof.

In the case the Company involved in a merger is the absorbed UCITS (within the meaning of the 2010 Law), and hence ceases to exist, the general meeting of the shareholders, rather than the board of directors, has to approve, and decide on the effective date of, such merger by a resolution adopted with no quorum requirement and at a simple majority of the votes validly cast at such meeting.

Such a merger shall be subject to the conditions and procedures imposed by the 2010 Law, in particular concerning the merger project and the information to be provided to the shareholders.

##### b) The Sub-Funds

The board of directors may decide to proceed with a merger (within the meaning of the 2010 Law) of any Sub-Fund, either as receiving or absorbed Sub-Fund, with:

- another existing or new Sub-Fund within the Company or another sub-fund within a New UCITS (the “New Sub-Fund”); or
- a New UCITS,

and, as appropriate, to redesignate the shares of the Sub-Fund concerned as shares of the New UCITS, or of the New Sub-Fund as applicable.

Such a merger shall be subject to the conditions and procedures imposed by the 2010 Law, in particular concerning the merger project and the information to be provided to the shareholders.

##### (2) Mergers decided by the shareholders

##### a) The Company

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding section, a merger (within the meaning of the 2010 Law) of the Company, either as receiving or absorbed UCITS, with:

- a New UCITS; or
- a sub-fund thereof,

may be decided by a general meeting of the shareholders for which there shall be no quorum requirement and which will decide on such a merger and its effective date by a resolution adopted at a simple majority of the votes validly cast at such meeting.



Such a merger shall be subject to the conditions and procedures imposed by the 2010 Law, in particular concerning the merger project and the information to be provided to the shareholders.

b) The Sub-Funds

The general meeting of the shareholders of a Sub-Fund may also decide a merger (within the meaning of the 2010 Law) of the relevant Sub-Fund, either as receiving or absorbed Sub-Fund, with:

- any New UCITS; or
- a New Sub-Fund,

by a resolution adopted with no quorum requirement at a simple majority of the votes validly cast at such meeting.

Such a merger shall be subject to the conditions and procedures imposed by the 2010 Law, in particular concerning the merger project and the information to be provided to the shareholders.

*General*

Shareholders will in any case be entitled to request, without any charge other than those retained by the Company or the Sub-Fund to meet disinvestment costs, the repurchase or redemption of their shares, in accordance with the provisions of the 2010 Law.”.

All the resolutions have been taken separately and by unanimous vote.

There being no further business, the meeting closes at 5 p.m., Luxembourg time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour de mai.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Single Select Platform (la «Société»), une société anonyme, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.003, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, le 12 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (le «Mémorial») numéro 281 du 10 mars 2004. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 6 juillet 2009, suivant acte de Maître Paul Bettingen, prénommé, publié au Mémorial, numéro 1749 du 10 septembre 2009.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures, au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, sous la présidence de Madame Michèle Kemp, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Camille Moussalem, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg.

L'assemblée élit Monsieur Xavier Rouvière, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ainsi constituée, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les actions étant toutes nominatives, la présente assemblée a été convoquée conformément à une convocation adressée le 21 mai 2012 par lettre recommandée à chacun des actionnaires.

II. Les noms des actionnaires présents ou représentés par une procuration, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'Article 1<sup>er</sup> des statuts (les «Statuts»), «Dénomination», qui aura la teneur suivante:

«Il existe entre les fondateurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à l'avenir, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de Single Select Platform (ci-après la «Société»), régie par les dispositions de la Partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les

organismes de placement collectif telle qu'elle pourra être modifiée de temps en temps (la «Loi 2010») ainsi que par les lois y afférentes et par les présents statuts (les «Statuts»).».

2. Ajout d'un nouveau second paragraphe après le premier paragraphe de l'Article 2 des Statuts, «Siège social», qui aura la teneur suivante:

«Dans la même municipalité, le siège social peut être transféré par une décision du conseil d'administration. Il peut être transféré auprès de toute autre municipalité du Grand-Duché du Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts.».

3. Approbation de la mise à jour des articles ci-après des Statuts pour remplacer toute référence à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif par la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif: article 4 «Objet» (deuxième paragraphe), article 5 «Capital Social - Catégories d'Actions» (troisième paragraphe), article 17 «Délégation de Pouvoirs» (deuxième paragraphe), article 18 «Politiques et Restrictions d'Investissement» (deuxième paragraphe), article 21 «Réviseurs» (deuxième paragraphe), article 27 «Dépositaire» (deuxième paragraphe) et article 32 «Loi Applicable».

4. Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts, «Capital Social - Catégories d'Actions», qui aura la teneur suivante:

«Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'Article 11 des présents Statuts. Le capital minimum sera celui prévu par la loi, soit un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-).».

5. Modification du dernier paragraphe de l'Article 7 des Statuts, «Emission des Actions», qui aura la teneur suivante:

«Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les livrer.

La Société peut accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société («réviseur d'entreprises agréé»), et pour autant que ces valeurs soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement du Compartiment concerné. Tous les coûts relatifs à un apport en nature de titres seront supportés par les actionnaires concernés.».

6. Modification de l'avant dernière phrase du dernier paragraphe de l'Article 8 des Statuts, «Rachat des Actions», qui aura la teneur suivante:

«La nature ou le type d'avoirs à transférer en pareil cas sera déterminé sur une base équitable et raisonnable sans préjudicier les intérêts des autres détenteurs d'actions de la ou des catégories dont il est question, et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société.».

7. Modification du premier paragraphe de l'Article 10 des Statuts, «Restrictions à la Propriété des Actions», qui aura la teneur suivante:

«La Société peut restreindre ou empêcher la possession de ses actions et prohiber certaines pratiques (telles que mentionnées dans les documents de vente des actions) par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession ou de telles pratiques peuvent être préjudiciables pour la Société, si elle peut entraîner une violation de toute loi ou règlement, luxembourgeois ou étranger, ou s'il en résultait que la Société puisse être soumise à des lois autres que luxembourgeoises (y compris, mais sans limitation, les lois fiscales). Dans ce cas, la Société pourra procéder au rachat obligatoire ou faire procéder au rachat de cet actionnaire de toutes les actions détenues par cet actionnaire de la manière décrite ci-dessous au point D.».

8. Modification du cinquième point du paragraphe II de l'Article 11 des Statuts, «Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire Par Action», qui aura la teneur suivante:

«5) tous les autres engagements de la Société de quelque nature qu'ils soient, excepté les engagements représentés par des actions dans la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, qui comprendront les frais de constitution, les commissions payables à son Gestionnaire, à son (ses) Sous-Gestionnaire(s), aux comptables, au dépositaire et à ses correspondants, à l'agent d'administration centrale, à l'agent domiciliaire, au teneur de registre et agent de transfert et aux agents payeurs, à son (ses) distributeur(s) et représentants permanents sur les sites où la Société est soumise à l'enregistrement ainsi qu'à tout autre agent employé par la Société, les frais relatifs aux services juridiques et d'audit, les dépenses liées à la promotion, l'impression, le compte-rendu et la publicité, en ce compris le coût de publicité, de préparation et d'impression des prospectus, avis explicatifs, informations clés pour l'investisseur, ou déclarations d'enregistrement, des rapports annuels et semi-annuels, les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales, et toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais bancaires et de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société peut calculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation annuelle ou, à l'avance, pour toute autre période et peut les augmenter dans des proportions équivalentes sur chacune de ces périodes.».

9. Ajout d'un nouveau point (e) au deuxième paragraphe de l'Article 12 des Statuts, «Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions», qui aura la teneur suivante et de renuméroter l'ancien point (e):

«(e) pendant toute période durant laquelle pour une quelconque raison, les prix d'un investissement détenu par la Société afférent à ce Compartiment ne peut être rapidement ou exactement établi.»

10. Ajout d'un nouveau point (g) au deuxième paragraphe de l'Article 12 des Statuts, «Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions», qui aura la teneur suivante:

«(g) à la suite de la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire par action/part au niveau d'un fonds maître dans lequel la Société investit en sa qualité d'un fonds nourricier d'un tel fonds maître, le cas échéant.»

11. Ajout d'un nouveau troisième paragraphe à l'Article 12 des Statuts, «Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions», qui aura la teneur suivante:

«La Société peut suspendre l'émission et le rachat de ses actions par ses actionnaires ainsi que la conversion de et vers des actions de chaque catégorie d'actions à la suite de la suspension de l'émission, rachat et/ou la conversion au niveau d'un fonds maître dans lequel la Société investit en sa qualité d'un fonds nourricier d'un tel fonds maître, le cas échéant.»

12. Modification de la sixième phrase du troisième paragraphe et de la première phrase du neuvième paragraphe de l'Article 14 des Statuts, «Réunions du Conseil d'Administration», qui aura la teneur suivante:

Sixième phrase du troisième paragraphe:

«Une renonciation à cette convocation pourra se faire par un consentement écrit, par courrier, courriel, fax ou par tout(s) autre(s) moyen(s) de communication, ou quand tous les administrateurs sont présents ou représentés à la réunion.»

Première phrase du neuvième paragraphe:

«Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire; à cet effet, chaque administrateur exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier, courriel ou fax ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

13. Ajout d'un nouveau dixième paragraphe à l'Article 18 des Statuts, «Politiques et Restrictions d'Investissement», qui aura la teneur suivante:

«En outre, le conseil d'administration peut décider que des investissements peuvent être effectués dans (i) des actions ou des parts d'autres OPCs, y compris des actions ou des parts d'un fonds maître qualifié comme OPCVM conformément aux dispositions de la Loi 2010 et/ou (ii) des actions émises par un ou plusieurs autres Compartiments de la Société conformément aux conditions prévues par la Loi 2010.»

14. Modification de la première phrase de l'Article 20 des Statuts, «Indemnisation des Administrateurs», qui aura la teneur suivante:

«Tout administrateur, agent, réviseur d'entreprises agréé, ou fondé de pouvoirs de la Société et leurs représentants personnels seront tenus quittes et indemnes sur les avoirs et les fonds de la Société pour toute action, procès, coûts, frais, dépenses, pertes, dommages et responsabilités («Pertes») encourus ou subis par lui dans le cadre des affaires de la Société ou dans le cadre de l'exécution ou de l'accomplissement de ses fonctions, pouvoirs, autorités ou pouvoirs discrétionnaires, y compris les Pertes subies par lui en agissant comme partie défenderesse au cours de tout procès civil (avec ou sans gain de cause) impliquant la Société devant tout tribunal, à Luxembourg ou ailleurs.»

15. Modification de l'intitulé de l'Article 21 des Statuts, «Réviseurs», qui sera désormais intitulé «Article 21. Réviseurs d'Entreprises Agréés» et modification du premier paragraphe de l'Article 21 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

«Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.»

16. Modification de l'intitulé de l'Article 24 des Statuts, «Fermeture et Fusion de Compartiments ou de Catégories d'Actions», qui sera désormais intitulé «Article 24. Dissolution et Fusion» et refonte complète de l'Article 24 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

«A) Dissolution des Compartiments

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs dans un Compartiment ou la valeur des avoirs d'une quelconque catégorie d'actions dans un Compartiment a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant considéré par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum en dessous duquel le Compartiment ne peut pas fonctionner d'une manière économiquement efficace, ainsi qu'en cas de changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire ou dans le cadre d'une restructuration économique, le conseil d'administration peut décider de procéder au rachat de toutes les actions de la (des) catégorie(s) d'actions concernées, à la valeur nette d'inventaire par action calculée le jour d'évaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs). La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions concernées avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat de même que les procédures s'y appliquant: les actionnaires nominatifs seront informés par écrit; la Société informera les détenteurs d'actions au porteur par la

publication d'un avis dans des journaux à déterminer par le conseil d'administration, à moins que ces actionnaires et leurs adresses soient connues de la Société. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du Compartiment concerné ou de la (des) catégorie(s) d'actions concernée(s) pourront continuer à demander le rachat de leurs actions, sans frais (mais compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs) avant la date du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration au paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la (ou des) catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra, dans toutes les circonstances, sur proposition du conseil d'administration, racheter toutes les actions de la (ou des) catégorie(s) concernée(s) émises dans ce Compartiment et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs), calculée au Jour d'Evaluation lors duquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises à la majorité simple des voix valablement exprimées.

Les avoirs qui ne peuvent être distribués aux bénéficiaires concernés à la suite de la mise en place de la procédure de rachat, seront déposés auprès de la Caisse de Consignations au nom des ayants droit.

La liquidation d'un Compartiment n'aura aucune influence sur un autre Compartiment. La liquidation du dernier Compartiment résultera en la liquidation de la Société.

Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.».

17. Ajout d'un nouveau point B) «Fusions» après le point A) «Dissolution des Compartiments» de l'Article 24 des Statuts, «Dissolution et Fusion», pour inclure les nouvelles dispositions relatives aux fusions telles qu'elles sont régies par les dispositions de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.

18. Divers.

IV. Que le quorum requis par l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée est d'au moins cinquante pour cent (50%) du capital émis de la Société et que les résolutions sur chaque point porté à l'ordre du jour doivent être adoptées par le vote affirmatif d'au moins deux-tiers (2/3) des voix valablement exprimées de la Société.

V. Qu'il apparaît de la liste de présence de la Société que soixante-quatorze virgule zéro quatre (74,04%) du capital émis est présent ou représenté.

VI. Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après la délibération, la présente assemblée adoptent les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 1<sup>er</sup> des statuts (les «Statuts»), «Dénomination», qui aura la teneur suivante:

«Il existe entre les fondateurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à l'avenir, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de Single Select Platform (ci-après la «Société»), régie par les dispositions de la Partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif telle qu'elle pourra être modifiée de temps en temps (la «Loi 2010») ainsi que par les lois y afférentes et par les présents statuts (les «Statuts»).».

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un nouveau second paragraphe après le premier paragraphe de l'Article 2 des Statuts, «Siège social», qui aura la teneur suivante:

«Dans la même municipalité, le siège social peut être transféré par une décision du conseil d'administration. Il peut être transféré auprès de toute autre municipalité du Grand-Duché du Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts.».

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'approuver la mise à jour des articles ci-après des Statuts pour remplacer toute référence à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif par la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, plus particulièrement:

(1) Article 4 «Objet» (deuxième paragraphe), qui aura la teneur suivante:

«La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Loi 2010.».

(2) Article 5 «Capital Social - Catégories d'Actions» (troisième paragraphe), qui aura la teneur suivante:

«Le conseil d'administration établira un portefeuille d'avoirs constituant un compartiment («Compartiment»), au sens de l'article 181 de la Loi 2010, correspondant à une catégorie d'actions ou correspondant à deux ou plusieurs catégories d'actions, de la manière décrite à l'Article 11 des présents Statuts. Chaque portefeuille d'avoirs sera investi pour le bénéfice

exclusif de la catégorie ou des catégories d'actions concernée(s). La Société sera considérée comme une seule et même entité juridique. Cependant, en ce qui concerne les tiers, en particulier envers les créanciers de la Société, chaque Compartiment sera exclusivement responsable des engagements qui lui sont attribués.».

(3) Article 17 «Délégation de Pouvoirs» (deuxième paragraphe), qui aura la teneur suivante:

«La Société désignera une société de gestion conformément au Chapitre 15 de la Loi 2010 et, dans ce cas, la Société conclura un contrat de prestation de services.».

(4) Article 18 «Politiques et Restrictions d'Investissement» (deuxième paragraphe), qui aura la teneur suivante:

«Conformément aux exigences établies par la Loi 2010, en particulier en ce qui concerne le type de marchés sur lesquels les actifs peuvent être achetés ou le statut de l'émetteur ou de la contrepartie, chaque Compartiment peut investir en:

- (i) valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire;
- (ii) actions ou parts d'autres OPC;
- (iii) dépôts auprès d'institutions de crédit, lesquels sont remboursables à la demande ou ont le droit d'être retirés et dont l'échéance n'est pas supérieure à 12 mois;
- (iv) instruments financiers dérivés.».

(5) Article 21 «Réviseurs» (deuxième paragraphe), qui aura la teneur suivante:

«Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi 2010.».

(6) Article 27 «Dépositaire» (deuxième paragraphe), qui aura la teneur suivante:

«Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi 2010.».

(7) Article 32 «Loi Applicable», qui aura la teneur suivante:

«Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi 2010, telles que ces lois peuvent être modifiées de temps en temps.».

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts, «Capital Social - Catégories d'Actions», qui aura la teneur suivante:

«Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'Article 11 des présents Statuts. Le capital minimum sera celui prévu par la loi, soit un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-).».

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'Article 7 des Statuts, «Emission des Actions», qui aura la teneur suivante:

«Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les livrer.

La Société peut accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société («réviseur d'entreprises agréé»), et pour autant que ces valeurs soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement du Compartiment concerné. Tous les coûts relatifs à un apport en nature de titres seront supportés par les actionnaires concernés.».

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'avant dernière phrase du dernier paragraphe de l'Article 8 des Statuts, «Rachat des Actions», qui aura la teneur suivante:

«La nature ou le type d'avoirs à transférer en pareil cas sera déterminé sur une base équitable et raisonnable sans préjudicier les intérêts des autres détenteurs d'actions de la ou des catégories dont il est question, et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société.».

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 10 des Statuts, «Restrictions à la Propriété des Actions», qui aura la teneur suivante:

«La Société peut restreindre ou empêcher la possession de ses actions et prohiber certaines pratiques (telles que mentionnées dans les documents de vente des actions) par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession ou de telles pratiques peuvent être préjudiciables pour la Société, si elle peut entraîner une violation de toute loi ou règlement, luxembourgeois ou étranger, ou s'il en résultait que la Société puisse être soumise à des lois autres que luxembourgeoises (y compris, mais sans limitation, les lois fiscales). Dans ce cas, la Société pourra procéder au rachat obligatoire ou faire procéder au rachat de cet actionnaire de toutes les actions détenues par cet actionnaire de la manière décrite ci-dessous au point D.»

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier le cinquième point du paragraphe II de l'Article 11 des Statuts, «Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire Par Action», qui aura la teneur suivante:

«5) tous les autres engagements de la Société de quelque nature qu'ils soient, excepté les engagements représentés par des actions dans la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, qui comprendront les frais de constitution, les commissions payables à son Gestionnaire, à son (ses) Sous-Gestionnaire(s), aux comptables, au dépositaire et à ses correspondants, à l'agent d'administration centrale, à l'agent domiciliaire, au teneur de registre et agent de transfert et aux agents payeurs, à son (ses) distributeur(s) et représentants permanents sur les sites où la Société est soumise à l'enregistrement ainsi qu'à tout autre agent employé par la Société, les frais relatifs aux services juridiques et d'audit, les dépenses liées à la promotion, l'impression, le compte-rendu et la publicité, en ce compris le coût de publicité, de préparation et d'impression des prospectus, avis explicatifs, informations clés pour l'investisseur, ou déclarations d'enregistrement, des rapports annuels et semi-annuels, les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales, et toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais bancaires et de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société peut calculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation annuelle ou, à l'avance, pour toute autre période et peut les augmenter dans des proportions équivalentes sur chacune de ces périodes.»

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un nouveau point (e) au deuxième paragraphe de l'Article 12 des Statuts, «Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions», qui aura la teneur suivante et de renuméroter l'ancien point (e):

«(e) pendant toute période durant laquelle pour une quelconque raison, les prix d'un investissement détenu par la Société afférent à ce Compartiment ne peut être rapidement ou exactement établi.»

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un nouveau point (g) au deuxième paragraphe de l'Article 12 des Statuts, «Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions», qui aura la teneur suivante:

«(g) à la suite de la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire par action/part au niveau d'un fonds maître dans lequel la Société investit en sa qualité d'un fonds nourricier d'un tel fonds maître, le cas échéant.»

#### *Onzième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un nouveau troisième paragraphe à l'Article 12 des Statuts, «Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions», qui aura la teneur suivante:

«La Société peut suspendre l'émission et le rachat de ses actions par ses actionnaires ainsi que la conversion de et vers des actions de chaque catégorie d'actions à la suite de la suspension de l'émission, rachat et/ou la conversion au niveau d'un fonds maître dans lequel la Société investit en sa qualité d'un fonds nourricier d'un tel fonds maître, le cas échéant.»

#### *Douzième résolution*

L'assemblée décide de modifier la sixième phrase du troisième paragraphe et de la première phrase du neuvième paragraphe de l'Article 14 des Statuts, «Réunions du Conseil d'Administration», qui aura la teneur suivante:

Sixième phrase du troisième paragraphe:

«Une renonciation à cette convocation pourra se faire par un consentement écrit, par courrier, courriel, fax ou par tout(s) autre(s) moyen(s) de communication, ou quand tous les administrateurs sont présents ou représentés à la réunion.»

Première phrase du neuvième paragraphe:

«Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire; à cet effet, chaque administrateur exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier, courriel ou fax ou tout



autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.».

#### *Treizième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un nouveau dixième paragraphe à l'Article 18 des Statuts, «Politiques et Restrictions d'Investissement», qui aura la teneur suivante:

«En outre, le conseil d'administration peut décider que des investissements peuvent être effectués dans (i) des actions ou des parts d'autres OPCs, y compris des actions ou des parts d'un fonds maître qualifié comme OPCVM conformément aux dispositions de la Loi 2010 et/ou (ii) des actions émises par un ou plusieurs autres Compartiments de la Société conformément aux conditions prévues par la Loi 2010.».

#### *Quatorzième résolution*

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'Article 20 des Statuts, «Indemnisation des Administrateurs», qui aura la teneur suivante:

«Tout administrateur, agent, réviseur d'entreprises agréé, ou fondé de pouvoirs de la Société et leurs représentants personnels seront tenus quittes et indemnes sur les avoirs et les fonds de la Société pour toute action, procès, coûts, frais, dépenses, pertes, dommages et responsabilités («Pertes») encourus ou subis par lui dans le cadre des affaires de la Société ou dans le cadre de l'exécution ou de l'accomplissement de ses fonctions, pouvoirs, autorités ou pouvoirs discrétionnaires, y compris les Pertes subies par lui en agissant comme partie défenderesse au cours de tout procès civil (avec ou sans gain de cause) impliquant la Société devant tout tribunal, à Luxembourg ou ailleurs.».

#### *Quinzième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'intitulé de l'Article 21 des Statuts, «Réviseurs», qui sera désormais intitulé «Article 21. Réviseurs d'Entreprises Agréés» et modification du premier paragraphe de l'Article 21 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

«Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.».

#### *Seizième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'intitulé de l'Article 24 des Statuts, «Fermeture et Fusion de Compartiments ou de Catégories d'Actions», qui sera désormais intitulé «Article 24. Dissolution et Fusion» et refonte complète de l'Article 24 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

##### «A) Dissolution des Compartiments

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs dans un Compartiment ou la valeur des avoirs d'une quelconque catégorie d'actions dans un Compartiment a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant considéré par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum en dessous duquel le Compartiment ne peut pas fonctionner d'une manière économiquement efficace, ainsi qu'en cas de changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire ou dans le cadre d'une restructuration économique, le conseil d'administration peut décider de procéder au rachat de toutes les actions de la (des) catégorie(s) d'actions concernées, à la valeur nette d'inventaire par action calculée le Jour d'Evaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs). La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions concernées) avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat de même que les procédures s'y appliquant: les actionnaires nominatifs seront informés par écrit; la Société informera les détenteurs d'actions au porteur par la publication d'un avis dans des journaux à déterminer par le conseil d'administration, à moins que ces actionnaires et leurs adresses soient connues de la Société. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du Compartiment concerné ou de la (des) catégorie(s) d'actions concernée(s) pourront continuer à demander le rachat de leurs actions, sans frais (mais compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs) avant la date du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration au paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la (ou des) catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra, dans toutes les circonstances, sur proposition du conseil d'administration, racheter toutes les actions de la (ou des) catégorie(s) concernée(s) émises dans ce Compartiment et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs), calculée au Jour d'Evaluation lors duquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises à la majorité simple des voix valablement exprimées.

Les avoirs qui ne peuvent être distribués aux bénéficiaires concernés à la suite de la mise en place de la procédure de rachat, seront déposés auprès de la Caisse de Consignations au nom des ayants droit.

La liquidation d'un Compartiment n'aura aucune influence sur un autre Compartiment. La liquidation du dernier Compartiment résultera en la liquidation de la Société.

Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.».

#### *Dix-septième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un nouveau point B) «Fusions» après le point A) «Dissolution des Compartiments» de l'Article 24 des Statuts, «Dissolution et Fusion», pour inclure les nouvelles dispositions relatives aux fusions telles qu'elles sont régies par les dispositions de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, qui aura la teneur suivante:

##### «B) Fusions

##### (1) Fusions décidées par le conseil d'administration

##### a) La Société

Le conseil d'administration peut décider de procéder à une fusion (telle que définie par la Loi 2010) de la Société, soit comme OPCVM absorbant ou absorbé, avec:

- un autre OPCVM luxembourgeois ou étranger (le «Nouvel OPCVM»); ou

- un compartiment de celui-ci,

et, le cas échéant, de redésigner les actions de la Société concernées comme actions de ce Nouvel OPCVM, ou du compartiment concerné de celui-ci, le cas échéant.

Au cas où la Société impliquée dans une fusion est l'OPCVM absorbant (au sens de la Loi 2010), seul le conseil d'administration peut décider sur la fusion et la date effective de cette fusion.

Au cas où la Société impliquée dans la fusion est l'OPCVM absorbé (au sens de la Loi 2010), qui cesse d'exister, l'assemblée générale des actionnaires, plutôt que le conseil d'administration, doit approuver la fusion et décider de la date effective de la fusion par une résolution adoptée sans quorum de présence et à la majorité simple des voix valablement exprimées à cette assemblée.

Cette fusion sera sujette aux conditions et procédures imposées par la Loi 2010, en particulier celles concernant le projet commun de fusion et l'information à fournir aux actionnaires.

##### b) Les Compartiments

Le conseil d'administration peut décider de procéder à une fusion (au sens de la Loi 2010) de tout Compartiment, soit comme Compartiment absorbant ou absorbé, avec:

- un autre Compartiment existant au sein de la Société ou un autre compartiment au sein d'un Nouvel OPCVM (le «Nouveau Compartiment»); ou

- un Nouvel OPCVM,

et, le cas échéant, de redésigner les actions du Compartiment concerné comme actions de ce Nouvel OPCVM, ou du Nouveau Compartiment, le cas échéant.

Cette fusion sera sujette aux conditions et procédures imposées par la Loi 2010, en particulier celles concernant le projet commun de fusion et l'information à fournir aux actionnaires des compartiments concernés.

##### (2) Fusions décidées par les actionnaires

##### a) La Société

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par la section précédente, une fusion (au sens de la Loi 2010) de la Société, soit comme OPCVM absorbant ou absorbé, avec:

- un Nouvel OPCVM; ou

- un compartiment de celui-ci,

peut être décidée par une assemblée générale des actionnaires pour laquelle il n'y aura pas de quorum de présence et qui décidera de cette fusion et de sa date effective par une résolution adoptée à la majorité simple des voix valablement exprimées à cette assemblée.

Cette fusion sera sujette aux conditions et procédures imposées par la Loi 2010, en particulier celles concernant le projet commun de fusion et l'information à fournir aux actionnaires.

##### b) Les Compartiments

L'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment peut également décider une fusion (au sens de la Loi 2010) d'un Compartiment concerné, soit comme Compartiment absorbant ou absorbé, avec:

- un Nouvel OPCVM; ou

- un Nouveau Compartiment,

par une résolution adoptée sans quorum de présence et à la majorité simple des voix valablement exprimées à cette assemblée.

Cette fusion sera sujette aux conditions et procédures imposées par la Loi 2010, en particulier celles concernant le projet commun de fusion et l'information à fournir aux actionnaires.

84065

Général

Les actionnaires seront autorisés dans tous les cas de demander le rachat de leurs actions sans frais, sauf les frais retenus par la Société ou le Compartiment pour couvrir les frais de désinvestissement, en conformité avec les dispositions de la Loi 2010.».

Toutes les résolutions susmentionnées ont été adoptées à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00 heures, heure de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MOUSSALEM, X. ROUVIERE, M. KEMP et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2012. Relation: LAC/2012/25785. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012078169/835.

(120109985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

**Sinser (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 21.503.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am zweiten Tag des Monats April,

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul DECKER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

„AON Holdings B.V.“, eine nach niederländischem Recht gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in Admiraliteitskade 62, 3063 ED Rotterdam, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer 24191863,

hier vertreten durch Dame Valérie COQUILLE, legal manager, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer am 28. März 2012, mit Substitutionsermächtigung ausgestellten Vollmacht.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach Paraphierung „ne varietur“ durch die erschienene Partei und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

welche die alleinige Gesellschafterin (die "Alleingesellschafterin") der SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l., einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) ist, mit Gesellschaftssitz in 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (R.C.S.) unter der Handelsregisternummer B 21.503, die gemäß einer notariellen Urkunde des Notars André Schwachtgen, seinerzeit Notar mit Sitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, vom 5. April 1984, und deren Satzung am 5. Mai 1984 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") unter Nummer 118, Seite 5621 veröffentlicht wurde und deren Satzung (die "Satzung"), zuletzt durch eine notarielle Urkunde des Notars Joseph Gloden vom 12. Februar 1991 geändert wurde, seinerzeit Notar in Grevenmacher, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial 1991, Nummer 364, Seite 17447.

Artikel 200-2 des Luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung (das "Gesetz") sieht vor, dass der alleinige Gesellschafter einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung die Rechte der Gesellschafterversammlung der Gesellschaft ausübt und dass die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters in einem Protokoll festgehalten oder schriftlich abgefasst werden.

Die Alleingesellschafterin gibt an, vom Rat der Geschäftsführer der Gesellschaft ordnungsgemäß mit folgender Tagesordnung geladen worden zu sein:

*Beschluss:*

1. Präsentation des Fusionsvorhabens der Gesellschaft;

2. Zustimmung zum Fusionsvorhaben und Entscheidung über die Realisierung der Fusion im Wege einer Aufnahme der Gesellschaft durch AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A gemäß Artikel 259 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften durch Übertragung infolge der Auflösung ohne Abwicklung, der Aktiva, Passiva,

Rechte, Verpflichtungen und Verträge der Gesellschaft an AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A (die "Fusion");

3. Bestätigung der Auflösung ohne Abwicklung der Gesellschaft;
4. Bestätigung des Stichtags der Fusion aus Rechnungslegungssicht;
5. Entlastung der Geschäftsführer der Gesellschaft für die Ausübung ihres Mandats;
6. Verschiedenes.

Die Alleingesellschafterin, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft, fasst hiermit gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes den folgenden Beschluss:

#### *Erster Beschluss*

Die Alleingesellschafterin erklärt, dass sie vollumfängliche Kenntnis über das Fusionsvorhaben (das "Fusionsvorhaben") im Hinblick auf die Fusion durch Aufnahme der Gesellschaft durch AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme), mit Gesellschaftssitz in 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (R.C.S.) unter der Handelsregisternummer B 28.889 (die "Übernehmende Gesellschaft") und Aon Captive Services Group (Europe), eine luxemburgische société anonyme ebenfalls bekannt als ACSG (Europe), mit Gesellschaftssitz in 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (R.C.S.) unter der Handelsregisternummer B 29.161 ("ACSG" und zusammen mit der Gesellschaft als "Übertragende Gesellschaften" bezeichnet), wobei die Übernehmende Gesellschaft, die Übertragenden Gesellschaften übernehmen wird (die "Fusion").

Die Alleingesellschafterin erklärt, dass das Fusionsvorhaben vom Vorstand der Übernehmenden Gesellschaft und dem Vorstand bzw. dem Rat der Geschäftsführer der Übertragenden Gesellschaften am 10. Februar 2012 unterzeichnet und im Mémorial vom 1. März 2012, Nummer 539, Seite 25832, gemäß Artikel 262 des Gesetzes veröffentlicht wurde.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt das gesamte Fusionsvorhaben mitsamt allen Regelungen, wie veröffentlicht, ohne Ausnahme oder Einschränkung.

Die Alleingesellschafterin beschließt weiterhin, die Fusion gem. Artikel 259 des Gesetzes durchzuführen, und infolge der Auflösung ohne Abwicklung, alle Aktiva, Passiva, Rechte, Verpflichtungen und Verträge der Gesellschaft an die Übernehmende Gesellschaft zu übertragen.

Die Alleingesellschafterin beschließt auch, dass alle Aktiva, Passiva, Rechte, Verpflichtungen und Verträge der Gesellschaft auf die Übernehmende Gesellschaft übergehen und die Zuweisung und Bedingungen der Ausgabe neuer Gesellschaftsanteile an die Alleingesellschafterin im Einklang mit dem im Fusionsvorhaben veröffentlichten Umtauschverhältnis (exchange ratio), erfolgen wird.

Die neu ausgegebenen Aktien werden registriert und das Aktienregister der Übernehmenden Gesellschaft wird entsprechend angepasst werden.

#### *Dritter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin bestätigt, dass unter der Voraussetzung der Zustimmung zur Fusion durch die Übernehmende Gesellschaft, die Gesellschaft ohne Liquidation aufgelöst wird und gemäß Artikel 274 des Gesetzes die Übertragende Gesellschaft im Zeitpunkt der vorliegenden Urkunde erlischt.

#### *Vierter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin bestätigt, dass aus Rechnungslegungssicht, die Fusion am 1. Januar 2012 wirksam werden wird, so wie es im Fusionsvorhaben vorgesehen ist.

#### *Fünfter Beschluss*

Nach genauer Überprüfung und Analyse der am Gesellschaftssitz hinterlegten Dokumente gemäß Artikel 267 des Gesetzes, beschließt die Alleingesellschafterin, die Geschäftsführer der Gesellschaft für die Ausübung ihres Mandats bis zum Datum dieser Beschlüsse zu entlasten.

Da nichts anderes auf der Tagesordnung vorgesehen ist und niemand mehr etwas vorbringen möchte, wird die Versammlung geschlossen.

#### *Kosten*

Jegliche Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder Abgaben, die die Gesellschaft aufgrund dieser notariellen Urkunde von der Gesellschaft zu tragen hat, werden auf ungefähr EUR 1.000.-geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Personen in deutscher Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer englischen Version, und im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und der englischen Fassung soll auf Ersuchen derselben erschienenen Person, die deutsche Fassung maßgebend sein.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg an dem Tag und zu der Zeit aufgenommen wurde, der bzw. die zu Beginn dieses Dokuments genannt ist.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, die dem Notar mit ihrem Nachnamen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt sind, haben diese erschienenen Personen gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde gezeichnet.

**Es folgt die Englische Übersetzung:**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eight of June,

Before Maître Paul DECKER, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

“AON Holdings B.V.”, a private limited liability company, organized and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Admiraliteitskade 62, 3063 ED Rotterdam, and registered under number 24191863,

here represented by Ms Valérie COQUILLE, legal manager, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy with power of substitution, given under private seal on 28 March 2012,

Such proxy signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as above stated, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of “SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l.”, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 21.503, incorporated by a deed drawn up by the notary André Schwachtgen, notary public at that time residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 April 1984, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated May 5<sup>th</sup>, 1984, number 118, page 5621 and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed drawn up by the notary Joseph Gloden, notary public at that time residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 February 1991, published in the Mémorial in 1991, number 364, page 17447.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "Law"), which provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder notes that it was convened by the board of directors of the Company on 10 February 2012 with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the merger plan of the Company.
2. Approval of the merger plan and decision to realise the merger by absorption of the Company by AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A. further to article 259 of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies (the "Law") by the transfer, following the dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A. (the "Merger").
3. Acknowledgement of dissolution without liquidation of the Company;
4. Acknowledgement of the effective date of the Merger from an accounting perspective;
5. Discharge to the Directors and to the auditor of the Company for the exercise of their mandate;
6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with article 200-2 of the Law:

*First resolution*

The Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the merger plan (the "Merger Plan") in relation to the merger by absorption of the Company by AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 28.889 (the "Absorbing Company") and of Aon Captive Services Group (Europe), a Luxembourg société anonyme also known as ACSG (Europe), having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 29.161 ("ACSG" and together with the Company referred to as the "Absorbed Companies"), whereby the Absorbing Company will absorb the Absorbed Companies (the "Merger").

The Sole Shareholder notes that the Merger Plan has been executed by the board of directors of the Absorbing Company and the board of directors of the Absorbed Companies on 10 February 2012 and has been published in the Mémorial dated 1<sup>st</sup> March 2012, number 539, page 25832, in accordance with article 262 of the Law.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger Plan, as published, in all its provisions and in its entirety, without exception and reserve.

The Sole Shareholder further resolves to realise the Merger further to article 259 of the Law, by the transfer, following the dissolution without liquidation, of all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company.

The Sole Shareholder also resolves to approve the transfer of all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company and the allotment and conditions of issue of new shares to the Sole Shareholder in accordance with the exchange ratio as published in the Merger Plan.

The newly issued shares will be in registered form and the shareholders' register of the Absorbing Company will be updated accordingly.

*Third resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that, subject to the approval of the Merger by the Absorbing Company, the Company will be dissolved without liquidation, and will cease to exist pursuant to article 274 of the Law from the day of the present deed.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that, from an accounting perspective, the Merger is effective as of 1<sup>st</sup> January 2012, as provided for in the Merger Plan.

*Fifth resolution*

After careful review and analysis of the documents deposited at the registered office of the Company pursuant to article 267 of the Law, the Sole Shareholder resolves to grant discharge to the directors and to the auditor of the Company for the accomplishment of their mandates until the date of these resolutions.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1.000-.

WHEREOF, The present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in German, followed by an English version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the German and the English texts, the German version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: V. COQUILLE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 juillet 2012. Relation: LAC/2012/30548. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 02 juillet 2012.

Référence de publication: 2012078999/184.

(120111925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

**Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 28.889.

L'an deux mille douze, le vingt-huit juin.

Par devant Nous, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

«AON Holdings B.V.», une private limited liability company, constituée et existant sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social au Admiraliteitskade 62, 3063 ED Rotterdam, et immatriculée sous le numéro 24191863,

ici représentée par Ms Valérie COQUILLE, legal manager, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée sous seing privé le 28 mars 2012,



Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de «AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.» (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.889, constituée par un acte de Maître Lucien SCHUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 septembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 13 décembre 1988, numéro 322, page 15442 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'article 67 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi"), dispose qu'un actionnaire unique d'une société anonyme exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires de la Société et les décisions de l'actionnaire unique sont inscrites dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

L'Actionnaire Unique note qu'il a été convoqué par le conseil d'administration de la Société en date du 10 février 2012 avec l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Présentation du projet de fusion de la Société.

2.- Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion avec «ACSG (Europe)» et «SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l.» d'après l'article 259 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "Loi") par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de ACSG (Europe) et de SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l. à la Société (la "Fusion").

3.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-un euros et trente-sept cents (43.381,37-EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-quatre euros et quatre-vingt-seize cents (384.234,96-EUR) à quatre cent vingt-sept mille six cent seize euros et trente-trois cents (427.616,33-EUR) par l'émission de mille sept cent cinquante (1.750) actions nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-quatre euros point sept huit neuf trois cinq (24.78935,-EUR) chacune, étant souscrites par «AON Holdings B.V.», une limited liability company, constituée et existant sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social au Admiraliteitskade 62, 3063 ED Rotterdam, et immatriculée sous le numéro 24191863, étant l'actionnaire unique de «ACSG (Europe)» et de «SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l.», en considération du transfert de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de «ACSG (Europe)» et de «SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l.» à la Société, et de telles nouvelles actions à être émises avec une prime d'émission de fusion de EUR 263,31 (deux cent soixante-trois euros et trente-et-un cents).

4.- Suite à la Fusion et à la dissolution de «ACSG (Europe)» et de «SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l.», annulation des registres des actionnaires/associés de «ACSG (Europe)» et de «SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l.» et mise à jour du registre des actionnaires de la Société;

5.- Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter ce qui précède;

6.- Reconnaissance de la date effective de la Fusion d'un point de vue comptable;

7.- Divers.

L'Actionnaire Unique, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, prend les résolutions écrites suivantes, conformément à l'article 67 de la Loi.

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique déclare qu'il a entière connaissance du projet de fusion (le "Projet de Fusion") en relation avec la fusion de la Société avec «AON Captive Services Group (Europe)», une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 29.161 ("ACSG") et «SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l.», une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 21.503 ("Sinsér" et ensemble avec ACSG les "Sociétés Absorbées"), par lequel la Société absorbe les Sociétés Absorbées (la "Fusion").

L'Actionnaire Unique note que le Projet de Fusion a été exécuté par le conseil d'administration de la Société et par les conseils d'administration/conseils de gérance des Sociétés Absorbées respectives le 10 février 2012 et a été publié au Mémorial en date du 1<sup>er</sup> mars 2012, numéro 539, page 25832, conformément à l'article 262 (1) de la Loi.

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'approuver le Projet de Fusion, tel que publié, dans toutes ses dispositions et en son entiereté, sans exception ni réserve.

L'Actionnaire Unique par la suite décide de réaliser la Fusion d'après l'article 259 de la Loi, par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées à la Société.

L'Actionnaire Unique décide aussi d'approuver le transfert de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées à la Société et l'attribution et les conditions de l'émission des nouvelles actions conformément au ratio d'échange tel que publié dans le Projet de Fusion.

Les actions nouvellement émises seront en forme nominative et leur inscription dans le registre des actionnaires de la Société se produira le jour du présent acte.

#### *Troisième résolution*

En tant que résultat de la Fusion, l'Actionnaire Unique décide d'augmenter la capital social de la Société par un montant de quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-un euros et trente-sept cents (EUR 43.381,37), par l'émission de mille sept cent cinquante (1.750) actions additionnelles ayant une valeur nominale de vingt-quatre euros point sept huit neuf trois cinq (EUR 24,78935) chacune et le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent soixante-trois euros et trente-et-un cents (EUR 263,31), étant souscrites par l'Actionnaire Unique, agissant en sa qualité d'actionnaire unique des deux Sociétés Absorbées, en considération du transfert de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées à la Société.

#### *Souscription et Libération*

L'Actionnaire Unique, en sa capacité d'actionnaire unique des deux Sociétés Absorbées, décide de souscrire aux mille sept cent cinquante (1.750) actions ayant une valeur nominale de vingt-quatre euros point sept huit neuf trois cinq (EUR 24,78935) chacune et à une prime d'émission d'un montant total de deux cent soixante-trois euros et trente-et-un cents (EUR 263,31) comme résultat de la Fusion.

#### *Quatrième résolution*

Suite à la Fusion et à la dissolution des Sociétés Absorbées, l'Actionnaire Unique décide d'annuler les actions de Sociétés Absorbées, d'annuler les registres des actionnaires/associés des Sociétés Absorbées et de mettre à jour le registre des actionnaires de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Actionnaire Unique décide par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, de telle sorte qu'il sera désormais lu comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 427.616,33 (quatre cent vingt-sept mille six cent seize euros et trente-trois cents) représenté par 17.250 (dix-sept mille deux cent cinquante actions) ayant une valeur nominale de EUR 24,78935 (vingt-quatre euros point sept huit neuf trois cinq) chacune, entièrement libérées."

#### *Sixième résolution*

L'Actionnaire Unique reconnaît que, d'un point de vue comptable, la Fusion est effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, tel que prévu dans le Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant plus la parole, l'assemblée est clôturée.

#### *Frais*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à mille quatre cent cinquante euros (1.450,-EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les Actionnaires l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'à la requête des Actionnaires, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Le présent document a été lu aux Actionnaires, représentés par leur mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le mandataire, au nom des Actionnaires, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

#### **Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and twelve, on the second day of April,

Before Maître Paul DECKER, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

"AON Holdings B.V.", a private limited liability company, organized and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Admiraliteitskade 62, 3063 ED Rotterdam, and registered under number 24191863,

here represented by Ms Valérie COQUILLE, legal manager, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy with power of substitution, given under private seal on 28 March 2012,

Such proxy signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.", a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 28.889, incorporated by a deed drawn up by the notary Lucien Schuman, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 9, 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated December 13, 1988, number 322, page 15442 and whose articles of association (the "Articles") have not yet been amended since.

§Article 67 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "Law"), which provides that a sole shareholder of a société anonyme shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing. §The Sole Shareholder notes that it was convened by the board of directors of the Company on 10 February 2012 with the following agenda:

*Agenda:*

- 1.- Presentation of the merger plan of the Company.
- 2.- Approval of the merger plan and decision to realise the merger with ACSG (Europe) and SINSE (LUXEMBOURG) S.à r.l. further to article 259 of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies (the "Law") by the transfer, following the dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of ACSG (Europe) and SINSE (LUXEMBOURG) S.à r.l. to the Company (the "Merger").
- 3.- Increase of the share capital of the Company by an amount of forty-three thousand three hundred and eighty-one Euros thirty-seven cents (EUR 43,381.37-) in order to bring it from its current amount of three hundred and eighty four thousand two hundred and thirty-four Euros and ninety-six cents (EUR 384,234.96-) to four hundred and twenty-seven thousand six hundred and sixteen Euros thirty-three cents (EUR 427,616.33-) by the issue of one thousand seven hundred and fifty (1,750) shares with a nominal value of twenty-four Euros seven eight nine three five cents (EUR 24.78935-) each to be subscribed by AON Holdings BV, a limited liability company, organized and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at 3063 ED Rotterdam, Admiraliteitskade 62, with registration number 24191863, being the sole shareholder of "ACSG (Europe)" and of "SINSE (LUXEMBOURG) S.à r.l.", in consideration of the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of "ACSG (Europe)" and "SINSE (LUXEMBOURG) S.à r.l." to the Company), and those new shares to be issued with a merger share premium of an amount of two hundred and sixty-three Euros and thirty-one cents (EUR 263.31-).
- 4.- Further to the Merger and the dissolution of "ACSG (Europe) and SINSE (LUXEMBOURG) S.à r.l.", cancellation of the shareholders registers of "ACSG (Europe)" and "SINSE (LUXEMBOURG) S.à r.l." and update of the shareholders register of the Company;
- 5.- Amendment of the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above;
- 6.- Acknowledgement of the effective date of the Merger from an accounting perspective; and
- 7.- Miscellaneous.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with article 67 of the Law.

*First resolution*

The Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the merger plan (the "Merger Plan") in relation to the merger of the Company with AON Captive Services Group (Europe), a Luxembourg société anonyme having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 29.161 ("ACSG") and SINSE (LUXEMBOURG) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 21.503 ("Sinser" and together with ACSG the "Absorbed Companies"), whereby the Company will absorb the Absorbed Companies (the "Merger").

The Sole Shareholder notes that the Merger Plan has been executed by the board of directors of the Company and the board of directors of the Absorbed Companies on 10 February 2012 and has been published in the Mémorial dated 1<sup>st</sup> March 2012, number 539, page 25832, in accordance with article 262 (1) of the Law.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger Plan, as published, in all its provisions and in its entirety, without exception and reserve.

The Sole Shareholder further resolves to realise the Merger further to article 259 of the Law, by the transfer, following the dissolution without liquidation, of all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies to the Company.

The Sole Shareholder also resolves to approve the transfer of all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies to the Company and the allotment and conditions of issue of new shares in accordance with the exchange ratio as published in the Merger Plan.

The newly issued shares will be in registered form and their inscription in the shareholders' register of the Company will occur on the day of the present deed.

#### *Third resolution*

As a result of the Merger, the Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty-three thousand three hundred and eighty-one Euro and thirty-seven cents (EUR 43,381.37) through the issuance of additional one thousand seven hundred and fifty (1,750) shares with a nominal value of twenty-four Euro and seven eight nine three five cents (EUR 24.78935) each and the payment of a share premium of an aggregate amount of two hundred and sixty-three Euro and thirty-one cents (EUR 263.31), to be subscribed by the Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of both Absorbed Companies, inconsideration for the transfer of all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies to the Company.

#### *Subscription and Liberation*

The Sole Shareholder, in its capacity of sole shareholder of both Absorbed Companies, declares to subscribe for one thousand seven hundred and fifty (1,750) shares with a nominal value of twenty-four Euro and seven eight nine three five cents (EUR 24.78935) each and a share premium of an aggregate amount of two hundred and sixty-three Euro and thirty-one cents (EUR 263.31) as a result of the Merger.

#### *Fourth resolution*

Further to the Merger and the dissolution of the Absorbed Companies, the Sole Shareholder resolves to cancel the shares of the Absorbed Companies, cancel the shareholders registers of the Absorbed Companies and update of the shareholders' register of the Company.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles accordingly, which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is fixed at EUR 427,616.33 (four hundred and twenty-seven thousand six hundred and sixteen Euro and thirty-three) represented by seventeen thousand two hundred and fifty (17,250) shares with a nominal value of EUR 24.78935 (twenty-four Euros and seven eight nine three five cents) each, fully paid up."

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that, from an accounting perspective, the Merger is effective as of 1<sup>st</sup> January 2012, as provided for in the Merger Plan.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred fifty euros (EUR 1,450.-).

WHEREOF, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: V. COQUILLE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 juillet 2012. Relation: LAC/2012/30549. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 02 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079246/226.

(120112704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

---

**Horace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.539.

—  
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the thirteenth day of June.

Before us MaTtre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on June 11<sup>th</sup> 2012.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of Horace S.a r.l.

**Art. 3. Object.** The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) each.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.



Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Single manager/Board of managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.



**Art. 16. Powers of the managers.** The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

**Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers.** Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings.** In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

**Art. 19. Liability of the manager.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 20. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

**Art. 23. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

**Art. 24. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 26. Matters not provided.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The appearing party "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2012.

*Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1.200.- EUR).

*Extraordinary general meeting*

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. to set at one (1) the number of managers of the Company
2. to appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. to set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la version française:**

L'an deux mille douze, le treize juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),

ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 11 juin 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale d'Horace S.à r.l.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou

autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

**Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 18. Représentation de la Société en Justice.** La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

**Art. 19. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.**

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

**Art. 25. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 26. Disposition générale.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

La société comparante "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709)

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2012. LAC/2012/28033. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012073037/375.

(120103164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

**Cambridge Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 97.641.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAMBRIDGE HOLDING S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2012072859/11.

(120103111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Carmarguen Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 88.705.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Référence de publication: 2012072867/12.

(120102829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Canalville S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 40.335.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 8 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 juin 2012.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2012072861/13.

(120103126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Capalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5442 Roedt, 54, route de Remich.  
R.C.S. Luxembourg B 50.421.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 07.06.2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 21.06.2012.

Référence de publication: 2012072863/11.

(120103242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Carlita S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 40.469.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société en date du 10 mai 2012 que:

- la démission de Monsieur Armand DISTAVE de sa fonction d'administrateur de catégorie B a été acceptée.



- Monsieur Max GALOWICH, juriste, né le 30 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, est nommé administrateur de catégorie B de la Société, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

FINVIANDE S.A.

*L'Actionnaire unique*

Représentée par BOVY Richard / RENMANS Rik / SCHROEDER Annette

*Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B*

Référence de publication: 2012072866/19.

(120103125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 151.142.

---

Les statuts coordonnés au 1<sup>er</sup> juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2012072889/11.

(120103058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Chapiteaux Thill S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 51.209.

---

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement tenue en date du 19 juin 2012 à Rodange*

L'assemblée générale de la société CHAPITEAUX THILL S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. Les actionnaires décident de renouveler les mandats d'administrateur de Madame Valérie Adam, demeurant à Rue devant la Croix, 3 à B-6747 Châtillon et de Monsieur Ludovic Adam, demeurant à Rue devant la Croix, 3 à B-6747 Châtillon, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012072871/13.

(120103042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Cofre Renewables S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.933.

---

L'an deux mille douze.

Le onze mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions COFRE RENEWABLES S.C.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg numéro B 158933, issue de la scission de l'ancienne société anonyme COFRE S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 42544) suivant acte de constat de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 6 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 977 du 12 mai 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 900.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 300.000,- EUR à 1.200.000,-EUR, par la création et l'émission de 36.000 Actions de Commanditaires nouvelles de 25,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent mille euros (900.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000,- EUR) à un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR), par la création et l'émission de trente-six mille (36.000) Actions de Commanditaires nouvelles de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

Les trente-six mille (36.000) Actions de Commanditaires nouvellement émises ont été souscrites et entièrement libérées avec l'accord de tous les actionnaires par la société COFRE HONG KONG LIMITED, ayant son siège social à Flat/RM 2005, Queen's Road East 248, Wan Chai, Hong Kong.

Le montant de neuf cent mille euros (900.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société en commandite par actions COFRE RENEWABLES S.C.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR) représenté par quarante (40) Actions de Commandité détenues par le Gérant Commandité (ci-après Actions de Gérant Commandité), et quarante-sept mille neuf cent soixante (47.960) Actions de Commanditaires détenues par les Actionnaires Commanditaires (ci-après Actions de Commanditaires) et ayant toutes (Actions de Commandité et Commanditaires) une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Sophie ERK, Antonio FERNANDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mai 2012. Relation GRE/2012/1766. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012072876/70.

(120103357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

**Clavita S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 56.852.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012072873/9.

(120102877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**DCC Financial Services Ireland Limited Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.657.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par les administrateurs de la société DCC Financial Services Ireland Limited en date du 14 juin 2012 que la démission de Monsieur Damien Fiant à la fonction de gérant de la Succursale a été acceptée avec effet au 14 Juin 2012, et que Mademoiselle Davina HO, né le 31 décembre 1985 à Laxou, France, résidant au 13, rue de l'Eglise L-8025 Strassen, Luxembourg a été nommé à la fonction de gérant de la Succursale avec effet au 15 juin 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012072905/16.

(120103266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Codefa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.782.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 mai 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Jean-Louis Kaiser, administrateur de catégorie A, avec adresse au 7, Rue des Battoirs, 1211 Genève, Suisse

- Jean-Louis Droz, administrateur de catégorie A, avec adresse au 14, Avenue Dumas, 1206 Genève, Suisse

José Correia, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

2. Non renouvellement du mandat d'administrateur de catégorie B de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

3. Nomination de Ronald Chamielec, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'Administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013

4. Acceptation de la démission de READ S.à r.l., avec siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat

5. Nomination de Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012072875/29.

(120103245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Colinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 158.333.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012072877/10.

(120103630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

**HI Holdings HP Brazil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 163.129.

HI Holdings Cyprus Limited, l'associé unique de la Société, a transféré toutes les parts sociales qu'il détenait dans la Société, soit 20.000 parts sociales à Hyatt LACSA Services, Inc., une "Delaware U.S.A. corporation" ayant son siège sociale au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 0875704 avec effet au 31 mai 2012.

Par conséquent, l'associé unique de la Société est Hyatt LACSA Services, Inc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012073045/15.

(120103134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

**I.C.P.C.E. S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 142.934,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 153.611.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 juin 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Sandra Ansay, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012073052/15.

(120103252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

**CC Knowledge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 169.538.

STATUTS

L'an deux mille douze, le treize juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Arthur BEURMS, administrateur de société, né à Ninove (Belgique), le 18 août 1977, demeurant Kloskensstraat, 20, B-9550 Herzele (Belgique),

ici représenté par:

Monsieur Vincent DEMEUSE employé privé, demeurant à Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que la personne prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société aura pour objet social principal l'exploitation de la propriété intellectuelle.

La Société aura encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La Société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires, ainsi que des bons ou autres droits de souscription d'actions.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de «CC Knowledge S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 4. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Pétange par une décision du ou des Gérants.

Le siège social peut être encore transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Les gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 14. Pouvoirs des gérants.** Le(s) Gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

**Art. 15. Evénements atteignant les gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 16. Responsabilité des gérants.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 17. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 18. Assemblée générale des associés.** Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 19. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 20. Année sociale.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 21. Bilan.** Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 22. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.



**Art. 23. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 24. Disposition générale.** Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

La personne comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre et classes de parts sociales	Libération (EUR)
M. Arthur BEURMS, prénommé; .....	12,00,-	100	12.500,-
Total: .....	12.500,-	100	12.500,

La preuve de ce paiement en numéraire d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

#### *Evaluations des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à neuf cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique prénommé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de Gérants et de nommer la personne suivante en tant que Gérant unique pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société:

Monsieur Arthur BEURMS, administrateur de société, né à Ninove (Belgique), le 18 août 1977, demeurant Kloskensstraat, 20, B-9550 Herzele (Belgique).

##### *Deuxième résolution*

Le siège social est fixé au 5 rue Prince Jean, L-4740 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. DEMEUSE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juin 2012. Relation: EAC/2012/7626. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012072869/164.

(120103098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

### **Comifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 23.568.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012072878/10.

(120102785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

**Compagnie de Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 97.878.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012072879/10.

(120103637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Compagnie Financière Taler S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 72.892.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2012072881/10.

(120103093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**S.F.A. S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 10.000.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 64.029.

Constituée suivant acte reçu par Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 mars 1998, publié au Mémorial C N° 485 du 02/07/98.

Statuts modifiés par acte reçu par Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2000, publié au Mémorial C N° 350 du 14/05/01.

Statuts modifiés par acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2012, en cours de publication au Mémorial C.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2012*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler, pour une durée de six ans venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale annuelle de 2018, le mandat de:

- Monsieur Edouard de Ribes, né le 17 janvier 1923 à Paris 8<sup>ème</sup> (France), demeurant professionnellement à F-92800 Puteaux, 31/32, quai de Dion Bouton, Administrateur

Pour extrait conforme

Cédric de Bailliencourt / Emmanuel Fossorier

Référence de publication: 2012073291/22.

(120103416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Coprom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 35.526.

Réunion du Conseil d'Administration du 27 avril 2012

En exécution de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2012, en cours de publication au Mémorial, les membres du Conseil d'Administration ont décidé à l'unanimité de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, y inclus les actes de disposition immobilière conjointement à Monsieur Aly Gehlen, demeurant à L- 8388 Koerich, 21, rue de Steinfort, et Monsieur Laurent Fischbach, demeurant à L- 2410 Strassen, 182a, rue de Reckenthal.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de Monsieur Laurent Fischbach et Monsieur Aly Gehlen ou Madame Sylvie Winkin-Hansen.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2015.

Mersch, le 27 avril 2012.

Nico AREND / Carlo FISCHBACH / Sylvie WINKIN-HANSEN /  
Aly GHELEN / Laurent FISCHBACH.

Référence de publication: 2012072886/17.

(120103157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Core Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.431.

---

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacob Kjelgaard

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2012072887/12.

(120103104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**CST Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 94.701.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012072890/9.

(120103024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**CVI Global Lux Oil and Gas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.065.

---

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2012.

Référence de publication: 2012072891/10.

(120103764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**D-Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 218, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 147.729.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012072892/10.

(120102860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Faber Factor International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 67.805.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Signatures  
*Agent administratif*

Référence de publication: 2012072976/13.

(120103048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**De Novo Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 43.863.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012072896/10.

(120103523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Pa.Fi. France, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.618.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 juin 2012.*

*Résolution:*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Andrea Castaldo, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

Giovanni Spasiano, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Ernesto Benedini, demeurant Via Mazzini 17, CH-6900 Lugano-Paradiso (Suisse), administrateur.

Alfio Riciputo, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

Comco S.A., 68, Rue de Koerich, L-8437 Steinfert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2012073244/27.

(120103302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**De Novo Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 43.863.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012072897/10.

(120103524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Desta S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012072898/9.

(120102789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Donako Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012072899/11.

(120103012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Danir D S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.688.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012072901/11.

(120102815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Faber Factor International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 67.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

*Agent administratif*

Référence de publication: 2012072977/13.

(120103271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Daolux AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 54.071.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012072902/10.

(120103633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Darlington S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 136.659.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2012072903/12.

(120103313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Datofin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 40.472.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société en date du 10 mai 2012 que:

- la démission de Monsieur Armand DISTAVE de sa fonction d'administrateur de catégorie B a été acceptée.

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, né le 30 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, est nommé administrateur de catégorie B de la Société, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

FINVIANDE S.A.

*L'Actionnaire unique*

Représentée par BOVY Richard / RENMANS Rik / SCHROEDER Annette

*Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B*

Référence de publication: 2012072904/19.

(120103166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Gestielle Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 63.851.

Le bilan au 29 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2012.

*Pour GESTIELLE INVESTMENT SICAV*

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012072998/13.

(120103059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**DCC Treasury Services Limited Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 120.656.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par les administrateurs de la société DCC Treasury Services Limited en date du 14 juin 2012 que la démission de Monsieur Damien Fiant à la fonction de gérant de la Succursale a été acceptée avec effet au 14 Juin 2012, et que Mademoiselle Davina HO, né le 31 décembre 1985 à Laxou, France, résidant au 13, rue de l'Eglise L-8025 Strassen, Luxembourg a été nommé à la fonction de gérant de la Succursale avec effet au 15 juin 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait conforme.  
Luxembourg, le 21 juin 2012.  
Référence de publication: 2012072906/16.  
(120103265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Delfi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 18.464.

—  
*Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 03 mai 2012*

*Résolution unique*

En date du 30 janvier 2012, Monsieur David MILLER a démissionné de son poste d'administrateur de la société DELFI HOLDING S.A.

La démission n'a cependant jamais été formalisée. L'actionnaire unique souhaite régulariser ce point.

De ce fait, l'Actionnaire Unique accepte la démission de son mandat d'Administrateur de Monsieur David MILLER avec effet au 30 janvier 2012.

Il décide de nommer Monsieur Hans MIKKELSEN, né le 10 novembre 1958 à Galten (Danemark), demeurant au 55 Twin Brooks Trail, Chester NJ-07930, USA, en tant qu'Administrateur de la société et en remplacement de ce dernier avec effet au 30 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DELFI HOLDING S.A.*

Référence de publication: 2012072907/19.

(120102984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**DML services S.à r.l., Dépannage, Maintenance Location Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8320 Capellen, 25-27, Z.I. Hirebesch.  
R.C.S. Luxembourg B 133.845.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012072908/9.

(120103354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Excen Global Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 151.726.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue à Luxembourg le 30 mai 2012*

Il a été décidé de nommer Monsieur Laurent GODINEAU, président du conseil d'administration pour une durée liée à celle de son mandat d'administrateur de catégorie B de la Société.

*Extrait de l'assemblée générale annuelle de la société tenue à Luxembourg le 31 mai 2012*

Il a été décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Société, Mayfair Trust S.à r.l., ayant son siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Le nom de Monsieur Abdelkareem AL KADONI, administrateur de catégorie A de la Société doit être lu AL KADOMI.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012072965/16.

(120103376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**DH Real Estate Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 78.813.

—  
Suite à une fusion par absorption et un changement de dénomination, le liquidateur a changé et est désormais Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012072910/12.

(120103248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**DH Real Estate Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 90.500.

---

Suite à une fusion par absorption et un changement de dénomination, le liquidateur a changé et est désormais Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-18 82 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012072911/12.

(120103247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**DH Real Estate Vasby S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 93.528.

---

Suite à une fusion par absorption et un changement de dénomination, le liquidateur a changé et est désormais Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012072912/12.

(120103246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Euramyl S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 20.815.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2012*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Barry John CANNINGS, demeurant à Treeptops, 9 Roundhill Way, Cobham, Surrey KT11 2EXM, Royaume-Uni, Président;

- Monsieur Tom Boudewijn REITSMA, demeurant à Ertskade 101, 1019 BB, Amsterdam, Pays-Bas.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012072954/18.

(120103122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Ecore Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 19.793.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012072923/10.

(120103128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Domus International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 106.877.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Référence de publication: 2012072918/12.

(120102937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**E.I.R.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 104.408.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Référence de publication: 2012072920/12.

(120102954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**East Capital (Lux) SCA, SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 154.557.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour East Capital (Lux) SCA, SICAV-FIS*

Référence de publication: 2012072922/12.

(120102914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Induco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 147.061.

—  
En date du 20 juin 2012, GOLDEN PEARL HOLDINGS Ltd., associé unique de la Société, a cédé

- 2.500 parts sociales de catégorie A
- 2.500 parts sociales de catégorie B
- 2,500 parts sociales de catégorie C
- 2.500 parts sociales de catégorie D
- 2.500 parts sociales de catégorie E,

représentant l'intégralité du capital social de la Société, à LANISTER LIMITED, une limited company existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Tortola, Trident Chambers, Road Town, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1554601.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012073055/18.

(120102987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Elyan Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 157.259.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Référence de publication: 2012072925/12.

(120102723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Entretien Maintenance Service S.à r.l. en abrégé EMS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 124.489.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012072928/10.

(120102864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Eclat Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.091.

—  
Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 24 mai 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Franck Doineau, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Piero Foresti, avec adresse au 2, Via de Grassi Giovannino, 20121 Milan, Italie

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

2. suite à une fusion par absorption et un changement de dénomination, le commissaire aux comptes est Alter Domus Luxembourg S.à r.l. avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, son mandat débute avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012072931/21.

(120103257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**Effelle SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.617.

—  
Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EFFELLE SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2012072937/11.

(120102980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---